



1:5 100

LIMITES	
	limite communale
	limite de zone ou de secteur
	Site présentant un risque de pollution
	alignement architectural imposé
	cheminement à conserver
	canaux EDF
EMPLACEMENTS RESERVES	
	numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
	maisons isolées
	construction existante à usage d'entrepôt en zone agricole
	zone non aedificandi
PLANTATIONS ET ESPACES BOISES	
	classés au titre de l'art. L. 113-1 et L. 113-2 du code de l'urbanisme

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

